

✉ **ACCORD DE BRANCHE SUR LES SALAIRES SIGNÉ PAR FO, CFTC ET CFE-CGC AUCUNE AUGMENTATION DE SALAIRES POUR LES COEFFICIENTS 120 E 130 REPRESENTANT UN TIERS DES SALARIES DE LA BRANCHE !!**

Le 1^{er} juin 2022

Cher-es collègues,

Nous vivons une période trouble. Alors que nous ne sommes pas encore sortis définitivement de la crise sanitaire liée à la covid 19, et ses conséquences sur nos conditions de travail et nos emplois, nous voici plongés dans une crise salariale sans précédent du fait d'une inflation galopante.

Nous le constatons tous, les prix des produits de première nécessité ont flambé. Les dépenses liées au carburant se sont envolées, alors que dans le même temps nos salaires stagnent.

Conscients de la gravité de la situation, nous nous sommes inscrits dans une démarche unitaire à travers une intersyndicale, afin de porter des revendications salariales au niveau de la branche.

La revendication collective minimale était de voir porter l'ensemble de la grille salariale au-dessus SMIC, ce qui permettait de compenser en partie la hausse des prix et permettait dans le même temps à l'ensemble des salariés de la branche de bénéficier d'une augmentation de salaires.

Malheureusement avec l'accord signé par FO, la CFTC et le CFE-CGC, près de 50.000 (cinquante mille) salariés ne bénéficieront d'aucune augmentation.

En effet, les minima salariaux de notre branche pour certains métiers, étaient déjà largement en-dessous du SMIC, de sorte que la fameuse « augmentation » de 3,25% n'aura aucun impact sur ces minima qui continueront à être rémunérés au SMIC conformément à la loi.

Ainsi, les coefficients 120 et 130 ne bénéficieront d'aucune augmentation salariale. Cela représente un tiers des salariés de la branche, pire, ce sont les salariés les plus pauvres de la branche, frappés de plein fouet par l'inflation.

Il convient de rappeler à tous les salariés de la branche, qu'un engagement avait été pris en 2017, afin de maintenir l'ensemble de la grille salariale au-dessus du SMIC. La demande de l'intersyndicale n'était donc qu'une demande de retour au respect des engagements pris antérieurement.

Partant de là, il est difficile de comprendre que certains syndicats aient fait le choix à travers la signature de cet accord sur les salaires, d'accompagner les employeurs dans leur volonté de revenir sur les engagements pris en faveur des salariés.

Il vous souvient également qu'un engagement visant à augmenter les salaires de la branche à hauteur de 10% avait été pris, et là encore rien n'a été respecté.

La triste actualité récente nous rappelle à quel point notre métier est difficile, dangereux, et par ailleurs toujours indispensable. Comment donc rendre ce métier attractif lorsqu'on a encore des minima salariaux en-dessous du SMIC ou autour du SMIC ?

Si les signataires voulaient apporter une réponse à travers cet accord, à la forte inflation et la perte du pouvoir d'achat des salariés de la branche, là encore le compte n'y est pas, puisque les 3,25 % d'augmentation ne permettent pas de rattraper l'inflation récente ayant entraîné l'augmentation du SMIC de 2,2% fin 2021, 0,9 % en janvier 2022 et de 2,65% en mai 2022.

Nous sommes contraints d'affirmer que l'accord sur les salaires signé par FO, CFTC et le CFE-CGC est très loin de répondre aux attentes légitimes des salariés en matière de revalorisations salariales ou en termes d'attractivité du métier. Mais surtout ledit accord est catastrophique pour les bas salaires de la branche.

SUD SOLIDAIRES ne peut se résoudre à laisser les employeurs se complaire dans leur volonté de voir stagner les salaires de branche autour du SMIC, afin de continuer à bénéficier de certains allègements importants sur les bas salaires, c'est pourquoi nous invitons tous les salariés de la branche à rester mobilisés, car la lutte continue.

La signature de l'accord de branche sur les salaires par FO, CFTC, le CFE-CGC a également eu pour corollaire de créer une confusion dans la démarche unitaire relative aux revendications salariales de branche, puisque les organisations syndicales signataires disent vouloir rester dans l'intersyndicale malgré leurs signatures.

De nécessaires clarifications sont donc indispensables, pour redéfinir la forme que prendra l'intersyndicale sur les salaires, dans un contexte de signature d'un accord sur les salaires.

Nous travaillons ensemble, luttons ensemble